

COMPTE RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 AVRIL 2021

Sommaire

° DEL20210414_1 pprobation du compte de gestion 2020 du budget principal de la Ville (Id webdelib : 3031)
° DEL20210414_2 pprobation du compte administratif 2020 du budget principal de la ville (Id webdelib : 3022)
° DEL20210414_3 ffectation du résultat du compte administratif 2020 du budget principal Ville (Id webdelib : 3036)…1
° DEL20210414_4 pprobation du compte de gestion 2020 du budget annexe de l'habitat indigne (ld webdelib:3033).1
° DEL20210414_5 pprobation du compte administratif 2020 du budget annexe de l'habitat indigne (ld webdelib : 3034
1° DEL20210414_6 ffectation du résultat du compte administratif 2020 du budget annexe de l'habitat indigne (Id ebdelib : 3035)
° DEL20210414_7 apport d'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) - Année 020 (Id webdelib : 3026)1
° DEL20210414_8 apport sur l'utilisation du fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France (FSRIF) - nnée 2020 (Id webdelib : 3025)2
° DEL20210414_9 onstitution d'une provision budgétaire (Id webdelib : 3037)2
° DEL20210414_10 ote des taux d'imposition pour l'année 2021 (Id webdelib : 3023)2
° DEL20210414_11 ote du Budget Primitif 2021 de la Commune (Id webdelib : 3024)2
° DEL20210414_12 ote du Budget Primitif 2021 - Budget annexe de l'habitat indigne (ld webdelib : 3041)3
° DEL20210414_13 pprobation du protocole transactionnel entre la commune et Monsieur R. (Id webdelib : 3062)3
° DEL20210414-14 Modification du régime indemnitaire et intégration des derniers cadres d'emploi ans le RIFSEEP - <u>RETIREE EN SEANCE</u>
° DEL20210414_15 pprobation du protocole transactionnel avec l'association interprofessionnelle des centres édicaux et sociaux au travail de la région Île-de-France (Id webdelib : 3053)
° DEL20210414_16 utorisation donnée à Brooklyn Co-Invest de déposer une demande de permis de construire valant ivision (PCVD) sur une partie de la parcelle cadastrée section R n°66 (Id webdelib : 3058)
° DEL20210414_17 ession de la Ville Pantin à la société Brooklin Co Invest d'un terrain cadastre section R n° 66P issu une partie de l'ex site Eifferis (Id webdelib : 3063)4

N° DEL20210414_18 Acquisition par la commune des emprises foncières nécessaires à la création de la voie Nouvelle entre le chemin latéral et la rue Louis Nadot (ld webdelib : 3064)4
N° DEL20210414_19 Cession ICF Habitat la Sablière de toute ou partie des parcelles situées au 9, 11 et 13 rue Berthier et 10 et 12 rue Sainte-Marguerite (Id webdelib : 3029)48
N° DEL20210414_20 Octroi d'une garantie d'emprunt en faveur du bailleur VILOGIA (Id webdelib : 3018)50
N° DEL20210414_21 Adoption des tarifs des séjours de vacances hiver, printemps, été et automne 2022 (Id webdelib : 3011)
N° DEL20210414_22 Adoption des tarifs des classes de découverte 2021/2022 (ld webdelib : 3012)56
N° DEL20210414_23 Adoption des tarifs de la restauration scolaire, des centres de loisirs, des études surveillées et des courts séjours 2021/2022 (Id webdelib : 3009)5
N° DEL20210414_24 Attribution des subventions de fonctionnement aux associations sportives pantinoises (Id webdelib : 3048)
N° DEL20210414_25 Adoption des tarifs de l'École Municipale d'Initiative Sportive (EMIS) et du baby club pour l'année 2021-2022 (Id webdelib : 3052)66
N° DEL20210414_26 Adhésion au SIGEIF de la ville de Loges-en-Josas (78) (Id webdelib : 3047)69
N° DEL20210414_27 Affectation des bornes Autolib' au Sipperec (Id webdelib : 3016)7
N° DEL20210414_28 Approbation du rapport annuel 2019 du délégataire en charge de la gestion et de l'exploitation des marchés forains (Id webdelib : 2932)73
N° DEL20210414_29 Modification du règlement intérieur du Budget Participatif (Id webdelib : 3039)7
N° DEL20210414_30 Actualisation des tarifs de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE) à compter du 1er janvier 2022 (Id webdelib : 3038)7
N° DEL20210414_31 Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique (Id webdelib : 3044)79
N° DEL20210414_32 Attribution de subventions dans le cadre du dispositif d'aide aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo mécanique (Id webdelib : 3043)8
N° DEL20210414_33 Approbation de la révision de la première fraction du FCCT (fonds de compensation des charges territoriales) 2021 (Id webdelib : 3004)8
N° DEL20210414_34 Information sur les décisions du Maire prises en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales (Id webdelib : 3054)87

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

M BENNEDJIMA, Mme NICOLLET, M. TORRO, Mme CLEMENT, M. FRANCOIS



N° DEL20210414_1

<u>OBJET</u>: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE (Id webdelib : 3031)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Vu le compte de gestion du budget principal de la Ville, présenté par Madame la Trésorière municipale pour l'exercice 2020 ;

Considérant la conformité des écritures et des soldes avec le compte administratif 2020 du budget principal de la Ville ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APPROUVE le compte de gestion du budget principal de la Ville présenté par Madame la Trésorière municipale pour l'exercice 2020.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES:	37					
POUR:	35					
	M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M.					
	DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, Mme					
	PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M.					
	CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M.					
	IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme					
	AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M.					
	TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M.					
	AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG					
CONTRE:	2					
	M. CARVALHINHO, Mme JOLLES					
ABSTENTIONS:	3					
	Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme BONNET					

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Mathieu MONOT, 1er Adjoint au Maire.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

M. TORRO, Mme CLEMENT, M. FRANCOIS



N° DEL20210414_2

<u>OBJET</u>: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE (Id webdelib : 3022)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Réuni sous la présidence de M. Monot, 1^{er} Adjoint au Maire, dûment élu par le Conseil municipal, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.1612-12 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte administratif 2020 joint à la présente délibération ;

Vu le compte de gestion 2020 réalisé par le comptable public ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

ARRÊTE les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget principal de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX et /ou SOLDES	
	dépenses	recettes	dépenses recettes		déficits excédent	
Opérations de l'exercice	41 389 554,92	42 323 292,12	123 467 558,25	139 362 775,06		
Résultats de l'exercice		933 737,20		15 895 216,81		16 828 954,01
Résultats antérieurs reportés		3 892 348,98		2 810 481,58		6 702 830,56
Résultats cumulés (résultats du compte de gestion)		4 826 086,18		18 705 698,39		23 531 784,57
Restes à réaliser de l'exercice	17 601 850,03				-17 601 850,03	
Totaux cumulés : résultat de l'exercice						5 929 934,54

CONSTATE la conformité des résultats de l'exercice 2020 avec le compte de gestion ;

RECONNAÎT la sincérité des restes à réaliser.

NE PRENANT PAS PART AU VOTE M. KERN

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES:	38
POUR:	36 M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme
	LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET
CONTRE:	2 M. CARVALHINHO, Mme JOLLES
ABSTENTIONS:	3 Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme BONNET

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

M. TORRO, Mme CLEMENT, M. FRANCOIS



N° DEL20210414 3

OBJET: AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET PRINCIPAL VILLE (Id webdelib : 3036)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29, L.2121-31 et L.2122-21;

Vu la délibération n°DEL20210415 2 du 15 avril 2021 arrêtant le compte administratif 2020 ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, qui prévoit l'affectation du résultat de fonctionnement au vu du compte administratif ;

Considérant le résultat net après report du Compte administratif 2020 de 5 929 934,54 euros ;

Considérant le résultat de fonctionnement de 18 705 698,39 euros et le solde d'exécution d'investissement cumulé de 4 826 086,18 euros ;

Considérant l'état des restes à réaliser d'investissement arrêté par Monsieur le Maire au 31 décembre 2020 qui présente un solde de – 17 601 850,03 euros ;

Considérant que le Compte administratif 2020 dégage en conséquence un déficit de financement en section d'investissement de 12 775 763,85 euros ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE

L'affectation de résultat d'exploitation 2020 de 18 705 698,39 euros sur l'exercice 2021 en :

- 1068 « Excédents de fonctionnement capitalisés » pour 12 775 763,85 euros,
- 002 « Résultat de fonctionnement reporté » pour 5 929 934,54 euros.

DIT que le montant repris en recettes d'investissement 001 « solde d'exécution reporté » s'élève à 4 826 086,18 euros ;

DIT que ces affectations de résultats de l'exercice 2020 sont inscrites dans le cadre du Budget Primitif 2021.

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

M. TORRO, Mme CLEMENT, M. FRANCOIS



N° DEL20210414_4

<u>OBJET</u>: APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2020 DU BUDGET ANNEXE DE L'HABITAT INDIGNE (Id webdelib : 3033)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.1612-12 et L.2121-31;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14;

Vu le compte de gestion du budget annexe de l'habitat indigne, présenté par Madame la Trésorière municipale pour l'exercice 2020 ;

Considérant la conformité des écritures et des soldes avec le compte administratif 2020 du budget annexe de l'habitat indigne ;

Considérant que le compte de gestion n'appelle aucune observation ;

Après avoir entendu le rapport de Mme BERLU

APPROUVE le compte de gestion du budget annexe de l'habitat indigne de la Ville présenté par Madame la Trésorière municipale pour l'exercice 2020.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES:	41
POUR :	41 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M.
	DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme JOLLES
CONTRE :	0
ABSTENTIONS:	1 Mme BONNET

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Mathieu MONOT, 1er Adjoint au Maire.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT

Étaient absent(e)s:

M. TORRO, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES



<u>OBJET</u>: APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DE L'HABITAT INDIGNE (Id webdelib : 3034)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Réuni sous la présidence de M. Monot, 1^{er} Adoint au Maire, dûment élu par le Conseil municipal, Monsieur le Maire s'étant retiré au moment du vote conformément à l'article L.2121-14 du code général des collectivités territoriales ;

Vu les articles L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31 du code général des collectivités territoriales ;

Vu le compte de gestion 2020 du budget annexe de l'habitat indigne réalisé par le comptable public ;

Vu le compte administratif 2020 du budget annexe de l'habitat indigne joint à la présente délibération ;

Après avoir entendu le rapport de Mme BERLU

ARRÊTE les résultats définitifs du compte administratif 2020 du budget annexe de l'habitat indigne, lequel peut se résumer ainsi :

	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		TOTAUX/SOLDES	
	dépenses	recettes	dépenses	recettes	dépenses	recettes
Opérations de l'exercice	0,00	0,00	1 763 063,54	28 812,43	1 763 063,54	28 812,43
Résultats de l'exercice			1 734 251,11		1 734 251,11	
Résultats reportés		11 689,29		1 780 496,03		1 792 185,32
Part affectée à l'investissement						
Résultats cumulés	0,00	11 689,29	1 763 063,54	1 809 308,46	1 763 063,54	1 820 997,75
Totaux cumulés		11 689,29		46 244,92		57 934,21

CONSTATE la conformité des résultats de l'exercice 2020 du budget annexe avec le compte de gestion ;

RECONNAÎT l'absence de restes à réaliser au titre de l'exercice 2020.

NE PRENANT PAS PART AU VOTE M. KERN

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES:	38
POUR:	38 M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE
CONTRE:	0
ABSTENTION:	1 Mme BONNET

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT

Étaient absent(e)s :

M. TORRO, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES



N° DEL20210414 6

<u>OBJET</u>: AFFECTATION DU RÉSULTAT DU COMPTE ADMINISTRATIF 2020 DU BUDGET ANNEXE DE L'HABITAT INDIGNE (Id webdelib : 3035)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2121-31;

Vu la délibération n°DEL20210414 5 du 14 avril 2021 approuvant le compte administratif 2020 ;

Vu le compte de gestion 2020 présenté par Madame la Trésorière municipale ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M14, qui prévoit l'affectation du résultat de fonctionnement au vu du compte administratif ;

Considérant les résultats de la section de fonctionnement de 46 244,92 euros et de la section d'investissement de 11 689,29 euros ;

Considérant l'absence de restes à réaliser ;

Après avoir entendu le rapport de Mme BERLU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE l'affectation de l'excédent de clôture de la section de fonctionnement au compte 002 « résultat de fonctionnement reporté » à hauteur de 46 244,92 euros en recettes de fonctionnement ;

APPROUVE l'affectation de l'excédent de clôture de la section d'investissement au compte 001 « solde d'exécution de la section d'investissement reporté » à hauteur de 11 689,29 euros en recettes d'investissement :

DIT que ces affectations de résultats de l'exercice 2020 sont inscrites dans le cadre du Budget Primitif 2021 du budget annexe de l'habitat indigne.

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT

Étaient absent(e)s:

Mme SALMON, M. TORRO, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES



OBJET: RAPPORT D'UTILISATION DE LA DOTATION DE SOLIDARITÉ URBAINE ET DE COHÉSION SOCIALE (DSUCS) - ANNÉE 2020 (Id webdelib : 3026)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.1111-2 ;

Considérant que la commune a bénéficié au titre de l'exercice 2020, de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale pour un montant de 3 101 313 euros ;

Considérant que cette dotation a permis la réalisation de diverses actions, synthétiquement retracées dans le tableau joint ci-dessous :

Domaine	Localisation	Nature des opérations	Dépenses totales	Dont DSU	%
Éducation	Quartier des Quatre-Chemins	Construction de l'école Diderot	1 525 972 €	387 759 €	25,41%
Éducation	Quartier des Quatre-Chemins	Travaux préparatoires pour les terrains du collège J Lolive	989 620 €	251 469 €	25,41%
Culture	ZUS des Courtillières	Centre Culturel Bibliothèque Ludothèque salle de diffusion	2 038 363 €	517 961 €	25,41%
Éducation	ZUS des Courtillières	Réhabilitation de l'école Quatremaire	1 032 415 €	262 343 €	25,41%
Espaces publics	Quartier des 4 Chemins	Requalification du Parc Diderot	1 552 407 €	394 476 €	25,41%
Espaces publics	Quartier Mairie Hoche	Création d'un parking public	691 200 €	175 638 €	25,41%
Logement	Quartier des 4 Chemins	Participation à Est Ensemble dans le cadre de l'Habitat Indigne	788 901 €	200 465 €	25,41%
Sport	Église	Synthétisation du stade Charles Auray	1 032 481 €	262 360 €	25,41%
Voirie	Quatre-chemins	Requalification de la rue Denis Papin	1 300 149 €	330 376 €	25,41%
Voirie	Église	Requalification rue Lépine	944 135 €	239 911 €	25,41%
Accessibilité	Tous quartiers	Travaux d'accessibilité	309 143 €	78 555 €	25,41%
Total			12 204 786 €	3 101 313 €	25,41%

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE du rapport sur l'utilisation de la dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSUCS) pour l'année 2020.

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT

Étaient absent(e)s:

Mme SALMON, M. TORRO, Mme CLEMENT, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme JOLLES



OBJET: RAPPORT SUR L'UTILISATION DU FONDS DE SOLIDARITÉ DES COMMUNES DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (FSRIF) - ANNÉE 2020 (Id webdelib : 3025)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2531-12 à 16, relatifs au fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France ;

Considérant que la commune est, en 2020, de nouveau éligible au fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France ;

Considérant que de ce fait, la commune a bénéficié d'une attribution 2020 de 1 651 319 € ;

Considérant que ce fonds a permis la réalisation de diverses actions, synthétiquement retracées dans le tableau joint ci-dessous :

Domaine	Localisation	Nature des opérations	Dépenses totales	Dont FSRIF	%
Environneme ntal	Tous quartiers	Mise en place d'un plan fortes chaleurs	383 297 €	84 797	22,12%
Environneme ntal	Quatre-chemins	Mise en place de murs rideaux au centre de loisirs J Prévert	181 550 €	40 165	22,12%
Environneme ntal	Tous quartiers	Entretien du domaine public (voiries, chaussées, éclairage public, leds, signalisation, accessibilité, mobiliers urbains, bouches incendies)	1 783 000 €	394 455	22,12%
Environneme ntal	Pantin les limites	Consolidation des carrières	294 000 €	65 042	22,12%
Équipement	Quartier Eglise	travaux de l'école Zac du Port	1 035 869 €	229 167	22,12%
Équipement	Quatre-chemins	Déplacements de modulaires pour hébergement d'urgence	116 816 €	25 843	22,12%
Équipement	Quatre-chemins	Réhabilitation des Sheds dans le parc Diderot	510 811 €	113 007	22,12%
Équipement	Quartier Église	Réhabilitation des tennis dans le stade Charles Auray	436 024 €	96 462	22,12%
Équipement	Quartier Église	Création d'une maison des assistantes maternelles	275 424 €	60 932	22,12%
Équipement	Quatre-chemins	Démarrage de la création de la crèche parentale dans les anciens bains douches	42 163 €	9 328	22,12%
Équipement	Mairie Ourcq	Réaménagement de l'hôtel de ville et de ses abords	1 031 420 €	228 182	22,12%
Équipement	Petit et haut Pantin	Resto du cœur	21 520 €	4 761	22,12%
Espace public	·	Mise en place de grilles à l'école Cotton	54 685 €	12 098	22,12%
Espace public	Quartier Église	Réaménagement du square de l'école Auray Langevin	242 464 €	53 641	22,12%

Total			7 464 224 €	1 651 319	22,12%
Total			7 404 224 6	4 054 240	22.420/
Voirie	Quartier Église	Requalification de la rue du 8 mai 1945	200 038 €	44 255	22,12%
Voirie	Quartier Église	Rue Messonnier	280 049 €	61 956	22,12%
Espace public	Tous quartiers	Mise en place de zones 30, plans vélos et piétons	157 202 €	34 778	22,12%
Espace public	Tous quartiers	Création de jeux	298 583 €	66 056	22,12%
Espace public	Quatre-chemins	Square multi-sports Saint Honoré	40 693 €	9 003	22,12%
Espace public	Quatre-chemins	Création du square Magenta	78 616 €	17 392	22,12%

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE du rapport retraçant les actions entreprises afin de contribuer à l'amélioration des conditions de vie, financées par le fonds de solidarité des communes de la région Île-de-France pour l'année 2020.

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

M. TORRO, Mme CLEMENT, M. FRANCOIS



N° DEL20210414 9

OBJET: CONSTITUTION D'UNE PROVISION BUDGÉTAIRE (Id webdelib: 3037)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu l'ordonnance n°2005-1027 du 26 août 2005 prise en application de la loi du 9 décembre 2004 prévoyant la suppression des provisions réglementées et leur remplacement par un système de provisionnement de droit commun obligatoire à l'apparition d'un risque ;

Vu la délibération n°IF du 20 décembre 2006 par laquelle le Conseil municipal approuve expressément le système des provisions budgétaires à partir de l'exercice 2006 et pour les exercices suivants ;

Vu la proposition d'inscrire, sur l'exercice 2021, une provision globale pour des risques et charges liée aux éventuels contentieux et appels en garantie d'emprunt, à hauteur de 100 000 € ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la constitution d'une provision pour risques et charges à hauteur de 100 000 € dans le cadre du Budget Primitif 2021.

Les provisions réalisées sont affectées à des risques réels qui se répartissent de la façon suivante :

Contentieux RH: 21 000 euros,

Contentieux urbanisme: 50 000 euros,

Contentieux au titre de la responsabilité : 15 000 euros,

Contentieux marchés publics : 14 000 euros.

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

M. TORRO, Mme CLEMENT, M. FRANCOIS



N° DEL20210414 10

OBJET: VOTE DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNÉE 2021 (Id webdelib : 3023)

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2121-29 et L.2122-21;

Vu le code Général des impôts ;

Vu les dispositions de l'article 1636 B sexies du code général des impôts, confirmées par la décision n°168408 du 3 décembre 1999 du Conseil d'État, le vote des taux d'imposition doit faire l'objet d'une délibération distincte de celle du budget ;

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 qui prévoit la suppression intégrale de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales pour l'ensemble des foyers fiscaux d'ici à 2023 ;

Considérant qu'à partir de 2021, les communes percevront, en compensation de leur perte de recettes, le produit du foncier bâti des départements, et doivent pour ce faire voter un taux de foncier bâti globalisé (taux communal fixé en 2020 à 23,87 % + taux départemental fixé en 2020 à 16,2 % soit un nouveau taux de 40,16 %);

Considérant que la commune a construit son budget primitif 2021 sur la base d'un produit attendu pour 2021 de 51 515 000 euros (cinquante et un millions cinq cent quinze mille euros) ;

Après avoir entendu le rapport de M. LOISEAU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les taux des taxes directes locales s'établissant comme suit :

Taux 2021

Taxe foncière sur les propriétés bâties 40,16 % Taxe foncière sur les propriétés non bâties 22,25 %

DIT que le produit fiscal attendu s'élève à 51 515 000 euros (cinquante et un millions cinq cent quinze mille euros);

DIT que la recette est inscrite au budget primitif 2021, chapitre 73, article 73111 «contributions directes».

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	d°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

M. TORRO, Mme CLEMENT, M. FRANCOIS



OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 DE LA COMMUNE (Id webdelib : 3024)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L.2312-1 à 3, concernant les modalités du vote du Budget primitif dans les communes ;

Vu l'ordonnance du 26 août 2006 et le décret du 27 décembre 2005, portant modification à compter de l'exercice 2006, de l'instruction budgétaire et comptable M.14;

Vu les articles 1636 B sexies et 1636 B septies du code général des impôts qui prévoit le vote du produit fiscal et la fixation des taux de taxes directes ;

Vu la loi de finances de 2021;

Vu les délibérations du Conseil municipal de Pantin en date du 14 avril 2021 approuvant le compte administratif 2020, les restes à réaliser 2020 et l'affectation des résultats 2020 du budget principal Ville ;

Vu le projet de Budget Primitif 2021 présenté par Monsieur le Maire ;

Vu la délibération n° 20210414_10 du Conseil municipal de Pantin en date du 14 avril 2021 approuvant les taux d'imposition 2021 ;

Considérant que le produit fiscal attendu s'établit à hauteur de 51 515 000 euros ;

Considérant l'équilibre des sections de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant la tenue du débat d'orientations budgétaires le 18 mars 2021 et l'adoption du rapport ;

Sur proposition de M. le Maire ;

Se prononçant par chapitre ;

Après l'avis favorable de la commission compétente ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

DÉCIDE À L'UNANIMITÉ le principe de spécialisation de l'article 21538

SUFFRAGE EXPRIMÉS	42
POUR	42
	M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET, M. CARVALHINHO, Mme JOLLES, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme BONNET.
CONTRE	0
ABSTENTION	0

ARTICLE 21538 ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

SUFFRAGE EXPRIMÉS	29
POUR	26
	M. KERN, M. MONOT, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, Mme NICOLAS, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, M. BADJI, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, M. LEBEAU.
CONTRE	3 Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme BONNET.
NE PRENNENT PAS PART AU VOTE	13 M. CARRERE, M. AMIMAR, Mme AZOUG, Mme CHATRON, M. FERRETTI, Mme NICOLLET, M. IGNACIO-PINTO, M. AMELLA, M. DIDANE, Mme RUDIN, Mme PELE, M. CARVALHINHO, Mme JOLLES.

BUDGET SAUF ARTICLE 21538 ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

SUFFRAGE EXPRIMÉS	39
POUR	37
	M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET.
CONTRE	2 M. CARVALHINHO, Mme JOLLES
ABSTENTIONS	3 Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, Mme BONNET

APPROUVE la reprise des restes à réaliser en dépenses (17 601 850,03 €) constatés à l'issue de l'exercice clos ;

ADOPTE le Budget Primitif de la commune, pour l'exercice 2021 de la Ville, par chapitre, pour un montant de 229 932 724,57 € répartis comme suit :

FONCTIONNEMENT

	FONCTIONNEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	145 796 418,54	139 866 484,00	
	+	+	+	
REP	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00	
O R T S	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 5 929 934,54	
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)	145 796 418,54	145 796 418,54	
	INVESTISSEMENT			
		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	66 534 456,00	79 310 219,85	
	+	+	+	
REP	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	17 601 850,03	0,00	
ORTS	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 4 826 086,18	
	=	=	=	
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	84 136 306,03	84 136 306,03	
		TOTAL		
	TOTAL DU BUDGET (3)	229 932 724,57	229 932 724,57	

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

M. TORRO, Mme CLEMENT, M. FRANCOIS



N° DEL20210414 12

OBJET: VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021 - BUDGET ANNEXE DE L'HABITAT INDIGNE (Id

webdelib: 3041)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant l'adoption du rapport sur les orientations budgétaires lors de la séance du Conseil municipal du 18 mars 2021 ;

Considérant que le dispositions de la M14 prévoient la possibilité pour la commune de procéder à une reprise des résultats et de les intégrer à son budget primitif ;

Considérant la balance et le tableau des résultats de l'exécution du budget 2020 visés par le comptable public ;

Vu la délibération qui adopte le compte administratif 2020 du budget annexe de l'habitat indigne ;

Vu la délibération qui affecte les résultats de l'exercice 2020 du budget annexe de l'habitat indigne ;

Considérant le Budget Primitif 2021 - Habitat Indigne, présenté et voté ce jour, en reprenant les résultats de l'exercice 2020 ;

Après avoir entendu le rapport de Mme BERLU

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le Budget Primitif pour l'exercice 2021 du budget annexe de l'Habitat Indigne avec reprise des résultats de l'exercice 2020, conformément au tableau ci-dessous :

	Dépenses	Recettes
SECTION D'INVESTISSEMENT	11 689,29	11 689,29
SECTION DE FONCTIONNEMENT	46 244,92	46 244,92
TOTAUX	57 934,21	57 934,21

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	M. FERRETTI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

Mme SALMON, M. LANGLADE, M. TORRO, Mme CLEMENT, M. FRANCOIS



N° DEL20210414 13

<u>OBJET</u>: APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL ENTRE LA COMMUNE ET MONSIEUR R. (Id webdelib : 3062)

LE CONSEIL MUNICIPAL.

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droit et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 ;

Vu le décret n° 2017-1419 du 28 septembre 2017 relatif aux garanties accordées aux agents publics exercant une syndicale et notamment en son article 13 ;

Vu le décret n° 2006-779 du 3 juillet 2006 portant attribution de la nouvelle bonification indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 2006-780 du 3 juillet 2006 portant attribution indiciaire à certains personnels de la fonction publique territoriale exerçant en zone à caractère sensible ;

Vu les articles 2044 et suivants du code civil ;

Vu l'article L.423-1 du code des relations entre le public et l'administration ;

Considérant que la commune a cessé de verser la nouvelle bénéficiaire indiciaire (NBI) à M. R à compter du 1^{er} février 1999, soit la date à laquelle il a été déchargé d'activité pour exercer un mandat syndical;

Considérant que l'agent avait toutefois droit au maintien de l'équivalent des montants et droits afférents à l'ensemble des primes et indemnités légalement attachées à l'emploi qu'il occupait avant d'en être déchargé pour exercer son mandat, y compris l'équivalent de la nouvelle bonification indiciaire ;

Considérant que la situation de Monsieur R. a été régularisée afin de bénéficier du rétablissement de sa NBI à compter du 1er octobre 2017 ;

Considérant qu'il sollicite le versement rétroactif des sommes correspondant à l'octroi de la NBI qu'il aurait dû percevoir entre le 1er février 1999 et le 30 septembre 2017, soit une somme totale de 9.934,32 euros ;

Considérant la volonté de la commune et de l'agent de régler ce différent de manière amiable ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le protocole transactionnel à conclure entre la commune et M. R ayant pour objet de mettre fin au litige relatif à l'absence de versement par la commune à M. R de sa NBI pour la période allant du 1er février 1999 au 30 septembre 2017 et dont les engagements réciproques sont :

- le versement d'une somme de 9.934,32 euros (neuf mille neuf cent trente-quatre euros et trente-deux centimes) par la commune ;
- la renonciation par M. R irrévocable et définitive à toutes instances et actions contentieuses ainsi qu'à toute réclamation indemnitaire, de quelque nature qu'elle soit, sur quelque fondement juridique que ce soit et devant quelque juridiction que ce soit en relation avec l'octroi de la nouvelle bonification indiciaire pour la période antérieur au 1er janvier 2017.

APPROUVE la confidentialité dudit protocole afin de lui conserver un caractère strictement confidentiel et s'interdisent de le porter à la connaissance d'un tiers, sauf dans les cas suivant :

- sur réquisition de l'autorité judiciaire, d'une administration publique ou d'un organisme social,
- par voie de production en justice, uniquement en cas de non-respect par l'autre partie des stipulations du présent protocole.

AUTORISE M. le Maire à signer ledit protocole.

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	d°	M. FERRETTI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

Mme SALMON, M. LANGLADE, M. TORRO, Mme CLEMENT, M. FRANCOIS



OBJET: APPROBATION DU PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC L'ASSOCIATION INTERPROFESSIONNELLE DES CENTRES MÉDICAUX ET SOCIAUX AU TRAVAIL DE LA RÉGION ÎLE-DE-FRANCE (Id webdelib : 3053)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code civil et notamment les articles 2044 et suivants ;

Considérant le marché public n° 2018-145 signé entre la commune et l'association interprofessionnelle des centres médicaux et sociaux, notifié le 5 octobre 2018 ;

Considérant l'existence d'un litige entre les cocontractants sur l'exécution des prestations et le règlement financier afférent :

Considérant la décision unilatérale de résiliation du marché par l'association en date du 4 janvier 2021 ;

Considérant l'acceptation de la résiliation par la commune en date du 27 janvier 2021 ;

Considérant le projet de protocole transactionnel visant à mettre fin au litige dans lequel chaque parties consent à des concessions réciproques ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le protocole transactionnel avec l'association interprofessionnelle des centres médicaux et sociaux ;

AUTORISE M. le Maire à signer le protocole transactionnel ainsi que tous documents s'y rapportant.

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L.2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

M. TORRO, Mme CLEMENT, M. FRANCOIS



OBJET: AUTORISATION DONNÉE À BROOKLYN CO-INVEST DE DÉPOSER UNE DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE VALANT DIVISION (PCVD) SUR UNE PARTIE DE LA PARCELLE CADASTRÉE SECTION R N°66 (Id webdelib : 3058)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n°2020-02-04-01 du Conseil de Territoire approuvant le PLUi ;

Vu la procédure de modification simplifié n°1 en cours et dont les modalités de mise à disposition du public ont été délibérées par le Conseil de Territoire d'Est Ensemble le 9 février 2021;

Vu la délibération du Conseil municipal du 30 juin 2017 approuvant la prise en considération de l'opération d'aménagement «Rives du Canal de l'Ourcq » et sa mise à l'étude ;

Considérant les enjeux et les ambitions du périmètre d'étude délibéré en 2017 ;

Considérant le projet proposé par la Société Brooklyn Co-Invest détaillé dans la note, comprenant à son achèvement une constructibilité totale de 83 000m² SDP avec la programmation suivante : un ERP dans une Halle conservée et réhabilitée développant une SdP de 11.000 m² de commerces et programmes d'intérêt collectif ; 69.000 m² de bureaux et 3.000 m² de locaux d'artisanat et d'activités ESS en pieds d'immeubles ;

Considérant le plan paysager proposé et la participation du projet à l'enjeu de désartificialisation des sols ;

Considérant l'inscription du projet développé par Brooklyn Co Invest dans les objectifs du périmètre d'étude visé précédemment ;

Considérant que ce projet doit faire l'objet d'un permis de construire valant division (PCVD);

Considérant que cette demande doit porter notamment et pour partie sur la parcelle cadastrée section R n°66, propriété de la commune de Pantin et qu'il convient donc d'autoriser Brooklyn Co Invest à déposer la demande de PCVD sur cette parcelle ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

AUTORISE la société Brooklyn Co-invest à déposer une demande de Permis de Construire valant Division (PCVD) correspondant au projet détaillé dans la note sur une partie de la parcelle cadastrée section R n°66 dite R66p.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES:	37
POUR:	37
	M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M
	BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme
	NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M.
	AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES,
	Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme
	LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme
	TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M.
	WANG, Mme NICOLLET
CONTRE:	0

ABSTENTIONS:	5
	Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme JOLLES,
	Mme BONNET

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	ď°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

M. TORRO, Mme CLEMENT, M. FRANCOIS



OBJET: CESSION DE LA VILLE PANTIN À LA SOCIÉTÉ BROOKLIN CO INVEST D'UN TERRAIN CADASTRE SECTION R N° 66P ISSU D'UNE PARTIE DE L'EX SITE EIFFERIS

webdelib: 3063)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants, L. 2122-18 et suivants, L. 2241-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 4 février 2020 par le conseil territorial de l'Établissement Public Foncier « Est Ensemble Grand Paris » ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 25 mars 2021 ;

Vu la réserve A28 inscrite du PLUi pour création d'une voirie ;

Considérant que la société Brooklin. Co Invest (BCI), Société par actions simplifiée à associé unique dont le siège est situé 71-73 Avenue des Champs Élysées – 75008 PARIS et immatriculée au RCS de Paris, SIREN n° 820559052, envisage d'édifier une opération de construction d'une SDP de 83 000m² à usage de bureaux, d'activités et de commerces dénommée « Les Grandes Serres » ;

Considérant que cette opération aura pour terrain d'assiette les parcelles cadastrées section R numéros 40, 47p, 65 et 67p (ancien site Pouchard), ainsi que les parcelles cadastrées section R n° 31p (SCI Délizy 24) et R 66p (Commune de Pantin) :

Considérant que ce projet de construction porte sur :

- la réhabilitation d'une Halle conservée développant une SDP de 11 000m² pour un usage de commerces et programmes d'intérêt collectif ;
- la construction de 9 bâtiments développant au total une SDP de 69 000m² pour un usage de bureaux et 3 000m² de locaux d'artisanat en pieds d'immeubles ;

Considérant que dans le cadre du développement de ce projet de construction, la commune de Pantin et la société BCI sont convenues d'établir entre elles, un protocole du suivi du respect des innovations et du maintien de la programmation ;

Considérant que pour la réalisation de l'opération, la Ville de Pantin doit consentir au profit de la société BCI une promesse synallagmatique de vente portant sur une assiette de 3 334m² (66 p) issu de la parcelle R 66;

Considérant que les conditions essentielles et déterminantes de cet acte sont :

- signature de la convention de projet urbain partenarial entre la Ville et BCI pour un montant de 6,3 millions d'euros :
- l'obtention d'un permis de démolir au bénéfice de la Ville sur les constructions de la parcelle R66 ;
- obligation à la Ville de remettre le terrain objet de la promesse (partie de la parcelle R 66) :
 - entièrement démoli tant en superstructure qu'en infrastructure, avec suppression de tous réseaux :
 - libre de toute occupation, de tout droit, obligation locative, de toute réquisition ou préavis de réquisition quelconque ;
 - totalement débarrassé de tous mobilier, meuble, matériel, matériaux de démolition ou autres gravats, véhicule ou épaves et en général de tout objet n'ayant pas le caractère d'immeuble par destination ;

Considérant que la Ville de Pantin entend conserver la propriété du surplus de la parcelle R 66 d'une superficie de 962m² destiné à constituer le premier tronçon de la voie nouvelle objet de la réserve A 28 inscrite au PLUi ;

Considérant que la création de cette voie nouvelle à l'emplacement réservé A28 par la Commune permettra de désenclaver le quartier et d'en désengorger la circulation qui se trouvera augmentée par la réalisation du projet de construction « Les Grandes Serres » ;

Considérant que la réalisation de cette voie suppose l'acquisition d'une partie résiduelles des parcelles R 47 / 67 / 31 sur lequelles BCI dispose de titre ;

Considérant que les parties sont donc convenues de l'établissement de deux promesses de vente, l'une par la Commune au profit de BCI et l'autre par BCI au profit de la commune,

Considérant que la Commune de Pantin s'est engagée, préalablement à la vente de sa propriété au profit de BCI, à procéder à la démolition intégrale des constructions édifiées sur la parcelle R 66, et que la société BCI a réciproquement accepté de remettre les terrains objet de la seconde promesse (partie des parcelles R 47 / 67 / 31) :

- totalement débarrassés des constructions existantes ;
- nivelés et confortés sur le plan géotechnique suivant les études de sols ;
- dépollués :
- consolidé via la réalisation d'un mur de soutènement en limite de propriété de la parcelle appartement à l'Economat des armées, conformément aux plans coupes et autres documents écrits et graphiques qui seront annexés à la PSV.

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APPROUVE la cession au profit de la société BCI pour un montant hors taxes de 9 000 000 €, soit 10 800 000€ TTC au taux de TVA de 20 %, une portion de parcelle d'une superficie de 3 334 m², à distraire de la parcelle cadastrée section R n° 66.

Le surplus pour une superficie de 962 m² restant appartenir à la commune de Pantin en vue du premier tronçon d'une voirie nouvelle à l'emplacement réservé ERP a28 du PLUi modifié ;

AUTORISE M. le Maire à signer la Promesse synallagmatique de vente correspondante et tous documents nécessaires à cette fin ainsi que tout acte afférent en découlant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES:	37
POUR:	37 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET
CONTRE :	0
ABSTENTIONS:	5 Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme JOLLES, Mme BONNET

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	ď°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

M. TORRO, Mme CLEMENT, M. FRANCOIS



OBJET: ACQUISITION PAR LA COMMUNE DES EMPRISES FONCIÈRES NÉCESSAIRES À LA CRÉATION DE LA VOIE NOUVELLE ENTRE LE CHEMIN LATÉRAL ET LA RUE LOUIS NADOT (Id webdelib : 3064)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-29 et suivants, L. 2122-18 et suivants, L.2241-1 et suivants ;

Vu le Plan Local d'Urbanisme intercommunal approuvé le 4 février 2020 par le Conseil territorial de l'Établissement Public Territorial « Est Ensemble Grand Paris »;

Vu la préemption de la parcelle R 66 opérée par la Ville de Pantin le 30 juillet 2012 ;

Vu l'avis de France Domaine en date du 25 mars 2021 ;

Vu la réserve A28 inscrite du PLUi pour création d'une voirie ;

Considérant que la société Brooklin. Co Invest (BCI), Société par actions simplifiée à associé unique dont le siège est situé 71-73 Avenue des Champs Élysées – 75008 PARIS et immatriculée au RCS de Paris, SIREN n° 820559052, envisage d'édifier une opération de construction d'une SDP de 83 000m² à usage de bureaux, d'activités et de commerces dénommée « Les Grandes Serres » ;

Considérant que cette opération aura pour terrain d'assiette les parcelles cadastrées section R numéros 40, 47p, 65 et 67p (ancien site Pouchard), ainsi que les parcelles cadastrées section R n° 31p (SCI Délizy 24) et R 66p (Commune de Pantin) ;

Considérant que ce projet de construction porte sur :

- la réhabilitation d'une Halle conservée développant une SDP de 11 000m² pour un usage de commerces et programmes d'intérêt collectif ;
- la construction de 9 bâtiments développant au total une SDP de 69 000m² pour un usage de bureaux et 3 000m² de locaux d'artisanat en pieds d'immeubles ;

Considérant que dans le cadre du développement de ce projet de construction, la commune de Pantin et la société BCI sont convenues d'établir entre elles, un protocole du suivi du respect des innovations et du maintien de la programmation ;

Considérant que la Ville de Pantin souhaite aménager une voie nouvelle en limite de l'opération de construction « Les Grandes Serres » ;

Considérant que la réalisation de cette voie nouvelle nécessite de disposer des emprises foncières suivantes :

- partie de la parcelle cadastrée section R n°66 pour 962 m², le surplus étant destiné à être vendue à BCI en vertu d'une promesse synallagmatique de vente destinée à la réalisation du projet « grandes serres »
- partie des parcelles cadastrées R 47 et 67 appartenant à BCI pour respectivement 688 et 957 m²
- partie de la parcelle cadastrée R 31 propriété de la SCI Délizy 24 sur laquelle BCI est titulaire d'une promesse de vente pour environ 722 m² ;

Considérant qu'à cette fin la Ville de Pantin entend conclure avec la société BCI une promesse synallagmatique de vente portant sur les deuxièmes et troisième tronçons de cette future voie, constitués d'une partie des parcelles R 47 et 67, propriété de BCI, et d'une partie de la parcelle R 31, sur laquelle BCI est titulaire d'une promesse synallagmatique de vente de la SCI Délizy24;

Considérant que les conditions essentielles et déterminantes de cet acte sont :

- signature de la convention de projet urbain partenarial entre la Ville et BCI pour un montant de 6,3 millions d'euros :
- obtention d'un permis de démolir au bénéfice de BCI sur les constructions des parcelle R31 / 40 / 47 / 65 / 67 ;

- obtention d'un permis de construire valant division devant autoriser l'édification du projet des « grandes serres » développant une surface de plancher d'environ 83 000 m² au bénéfice de BCI sur les parcelles 40 / 65 et sur celles issues des divisions, dénommées 31p / 47p / 67p / 66p ;
- obligation de BCI de remettre les terrains objet de la promesse (partie des parcelles R 47 / 67 / 31) :
 - totalement débarrassés des constructions existantes ;
 - nivelés et confortés sur le plan géotechnique suivant les études de sols
 - dépollués
 - consolidés via la réalisation d'un mur de soutènement en limite de propriété de la parcelle appartement à l'Economat des armées, conformément aux plans coupes et autres documents écrits et graphiques qui seront annexés à la PSV.

Considérant que la création de cette voie nouvelle à l'emplacement réservé ERP A28 par la commune permettra de désenclaver le quartier et d'en désengorger la circulation qui se trouvera augmentée par la réalisation du projet de construction « Les Grandes Serres ».

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APPROUVE l'acquisition auprès de la société BCI et pour un montant de 600 000€ hors taxes soit 720 000€ TTC au taux de TVA de 20 % :

- Une portion de parcelle d'une contenance de 688 m², à distraire de la parcelle R numéro 47 d'une superficie de 9 840 m²;
- Une portion de parcelle d'une contenance de 957 m², à distraire de la parcelle cadastrée section R numéro 67 d'une superficie de 4 642 m²;
- Une portion de parcelle d'une contenance de 722 m², à distraire de la parcelle cadastrée section R numéro 31 d'une superficie de 2 485 m².

AUTORISE M. le Maire à signer la promesse synallagmatique de vente correspondante et tous documents nécessaires à cette fin ainsi que tout acte afférent en découlant.

DÉLIBÉRATION ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

SUFFRAGES EXPRIMES:	37
POUR:	37 M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. DIDANE, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme PELE, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, Mme GHAZOUANI-ETTIH, M. AMSTERDAMER, M. IGNACIO-PINTO, Mme CHATRON, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme ROSENCZWEIG, Mme CAMMAL, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, Mme SALMON, M. LANGLADE, M. WANG, Mme NICOLLET
CONTRE :	0
ABSTENTIONS:	5 Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme JOLLES, Mme BONNET

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	ď°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

M. AMSTERDAMER, M. TORRO, Mme CLEMENT, M. FRANCOIS



OBJET: CESSION ICF HABITAT LA SABLIÈRE DE TOUTE OU PARTIE DES PARCELLES SITUÉES AU 9, 11 ET 13 RUE BERTHIER ET 10 ET 12 RUE SAINTE-MARGUERITE (Id webdelib : 3029)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2121-19 et suivants, L.2122-18 et suivants, L.2241-1 et suivants et L.5219-1 et suivants ;

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.210-1 à L. 218-14;

Vu le code de l'expropriation pour cause d'utilité publique et notamment l'article L. 322-2;

Vu la convention partenariale signée avec l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine le 26 juillet 2007 et son avenant de clôture signé le 30 août 2016 ;

Vu l'avis de la Direction Immobilière de l'Etat en date du 7 janvier 2021 ;

Considérant le Projet de Rénovation Urbaine (PRU) couvrant le quartier des Quatre-Chemins ;

Considérant que pour mener à bien son projet de rénovation urbaine dans ce quartier, et plus particulièrement au lieu-dit « îlot Sainte-Marguerite », la commune a procédé par différents moyens à l'acquisition d'ensembles immobiliers aujourd'hui rendus en nature de terrains constructibles aux adresses suivantes :

10 rue Sainte-Marguerite12 rue Sainte-Marguerite	Section I n° 260pour Section I n° 50pour	0 are 10 ca 1 are 17 ca
9 rue Berthier11 rue Berthier13 rue Berthier	Section I n° 258pour Section I n° 55pour Section I n° 56pour	0 are 05 ca 1 are 59 ca 1 are 64 ca

Considérant que ces diverses acquisitions successives s'inscrivaient dans la maîtrise foncière des emplacements réservés au PLU L.21, L.22, L,24 destinés à la création de 100 % de logement locatif social ;

Considérant le projet déposé par ICF LA SABLIERE sur cette emprise développant 1436,6 m² d'habitation, distribués sur 19 logements locatifs sociaux, dont la granulométrie se ventile en 5 T2, 4 T3 et 10 T4;

Considérant que ce projet s'inscrit dans les objectifs du PRU;

Considérant qu'aux termes de la convention partenariale signée avec l'ANRU, ci-dessus visée, la valeur de la surface de plancher a été fixée à 300 € /m² ce qui, compte-tenu de la surface constructible envisagée, aboutit à la valeur de QUATRE CENT DIX SEPT MILLE EUROS (417 000 €);

Considérant que pour réaliser son projet, il est nécessaire qu' ICF LA SABLIERE se rende propriétaire des parcelles mentionnées ci-avant ;

Après avoir entendu le rapport de Mme GONZALEZ SUAREZ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la cession à ICF Habitat la Sablière des terrains situés sise 10, 12 rue Sainte-Marguerite − 9,11 et 13 Rue Berthier, composée des parcelles cadastrées Section I n° 260, 50, 258, 55 et 56, en son état, le tout pour un montant de QUATRE CENT DIX SEPT MILLE EUROS (417 000 €), hors frais de mutation et honoraires à la charge du vendeur ;

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente à intervenir ainsi que tous les documents s'y rapportant.

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	ď°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

M. AMSTERDAMER, M. TORRO, Mme CLEMENT, M. FRANCOIS



OBJET: OCTROI D'UNE GARANTIE D'EMPRUNT EN FAVEUR DU BAILLEUR VILOGIA

webdelib: 3018)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu les articles L.2252-1 et L.2252-2 du code général des collectivités territoriales ;

Vu l'article 2298 du code civil ;

Vu l'article R.331-13 du code de la construction et de l'habitation ;

Vu la convention de garantie d'emprunt et de réservation de logements relative à l'opération de restructuration de 11 logements financés en prêts PAM Eco-prêt sis 14 passage Roche entre la commune et la SA HLM VILOGIA ;

Vu le contrat de prêt n°119344 joint en annexe signé électroniquement le 12 février 2021 entre la SA HLM VILOGIA et la Banque des Territoires ;

Après avoir entendu le rapport de Mme GONZALEZ SUAREZ

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

ACCORDE sa garantie à hauteur de 100% pour le remboursement d'un prêt d'un montant de 951 000,00€ souscrit par VILOGIA dénommé l'Emprunteur, auprès de la Banque des Territoires, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du contrat de prêt joint en annexe ;

DIT qu'en contrepartie de cette garantie, un contingent de 2 logements est réservé à la commune ;

APPORTE sa garantie pour la durée totale du prêt jusqu'au complet remboursement de celui-ci et portant sur l'ensemble des sommes dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité. Sur notification de l'impayé par lettre simple de la banque des Territoires, la commune s'engage dans les meilleurs délais à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement ;

AUTORISE pendant toute la durée du prêt, la libération, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt ;

AUTORISE M. le Maire à signer la convention de garantie d'emprunt.

(ld

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	ď°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme CLEMENT	Conseillère municipale	ď°	M. AMZIANE
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

M. BIRBES, M. AMSTERDAMER, M. TORRO, M. FRANCOIS



N° DEL20210414_21

<u>OBJET</u>: ADOPTION DES TARIFS DES SÉJOURS DE VACANCES HIVER, PRINTEMPS, ÉTÉ ET AUTOMNE 2022 (Id webdelib : 3011)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs des séjours de vacances d'hiver, de printemps, d'été et d'automne 2022 ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

ADOPTE les tarifs des séjours de vacances 2022 ci-dessous :

Tarif séjours hiver par séjour France		
Tranches de quotient	Année 2022	
1	85,00 €	
2	90,00 €	
3	105,00 €	
4	130,00 €	
5	165,00 €	
6	210,00 €	
7	265,00 €	
8	330,00 €	
9	405,00 €	
10	490,00 €	

Tarif séjours printemps et automne par séjour France	
Tranches de	Année 2022
quotient	
1	60,00 €
2	67,00 €
3	81,00 €
4	102,00 €
5	130,00 €
6	165,00 €
7	207,00 €
8	256,00 €
9	312,00 €
10	375,00 €

Tarif séjours été CVAC Oléron/Revard/SME et prestataire France, à la journée		
Tranches de quotient	Année 2022	
1	4,50 €	
2	4,90 €	
3	5,70 €	
4	6,90 €	
5	8,50 €	
6	10,50 €	
7	12,90 €	
8	15,70 €	
9	18,90 €	
10	22,50 €	

Tarif séjours étranger (printemps, été automne, hier) par jour		
Tranches de quotient	Année 2022	
1	7,50 €	
2	8,00 €	
3	9,00 €	
4	10,50 €	
5	12,50 €	
6	15,00 €	
7	18,00 €	
8	21,50 €	
9	25,50 €	
10	30,00 €	

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, Mme SLIMANE, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, Mme TOURE, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	Mme SLIMANE
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	ď°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme CLEMENT	Conseillère municipale	ď°	M. AMZIANE
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

M. BIRBES, M. AMSTERDAMER, M. TORRO, M. FRANCOIS



N° DEL20210414_22

<u>OBJET</u>: ADOPTION DES TARIFS DES CLASSES DE DÉCOUVERTE 2021/2022 (Id webdelib : 3012)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la circulaire n°2005-001 du 5 janvier 2005 relative aux séjours scolaires courts et classes de découverte dans le 1^{er} degré ;

Considérant qu'il est envisagé de poursuivre l'organisation des séjours de classe de découverte pour l'année scolaire 2021/2022 en automne dans le centre municipal de Saint Martin d'Ecublei, en hiver dans le centre municipal du Revard, et au printemps dans les centres municipaux de Saint Martin d'Ecublei et d'Oléron ;

Considérant qu'il y a lieu de fixer les tarifs suivants à la journée des classes de découverte pour l'année scolaire 2021/2022 ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

ADOPTE les tarifs des séjours de classes de découverte pour l'année scolaire 2021/2022 comme-suit :

Tarif classe de neige		
Tranches de quotient	Année 2021/2022	
1	2,80 €	
2	4,00 €	
3	5,50 €	
4	7,30 €	
5	9,40 €	
6	11,80 €	
7	14,50 €	
8	17,50 €	
9	20,80 €	
10	24,40 €	

Tarif classes vertes rousses et mer		
Tranches de quotient	Année 2021/2022	
1	2,25 €	
2	3,20 €	
3	4,40 €	
4	5,85 €	
5	7,55 €	
6	9,50 €	
7	11,70 €	
8	14,15 €	
9	16,85 €	
10	19,80 €	

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme SLIMANE	6ème Adjointe au Maire	d°	M. LANGLADE
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme TOURE	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme CLEMENT	Conseillère municipale	ď°	M. AMZIANE
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

<u>Étaient absent(e)s</u>:

M. AMSTERDAMER, M. TORRO, M. FRANCOIS



<u>OBJET</u>: ADOPTION DES TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE, DES CENTRES DE LOISIRS, DES ÉTUDES SURVEILLÉES ET DES COURTS SÉJOURS 2021/2022 (Id webdelib : 3009)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Considérant la nécessité de fixer comme suit les tarifs pour l'année scolaire 2021/2022 de la restauration scolaire, des centres de loisirs journée et demi-journée, de l'accueil du matin et du soir, des études surveillées et des courts séjours ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

ADOPTE les tarifs de la restauration scolaire, des centres de loisirs journée et demi-journée, de l'accueil du matin et du soir, des études surveillées et des courts séjours ;

Tarifs restauration scolaire (tarif au repas):

Tranches de quotient	Tarifs 2020/2021
1	0,20 €
2	0,60 €
3	1,00 €
4	1,36 €
5	1,90 €
6	2,40 €
7	2,90 €
8	3,39 €
9	4,00 €
10	4,55 €

Accueil du matin forfait mensuel :

Tranches de quotient	Tarifs 2021/2022
1	2,20 €
2	2,45 €
3	2,75 €
4	3,10 €
5	3,50 €
6	3,95 €
7	4,45 €
8	5,00 €
9	5,60 €
10	6,25 €

Accueil du soir :

Tranches de quotient	Tarifs 2021/2022
1	7,50 €
2	8,50 €
3	9,60 €
4	10,80 €
5	12,10 €
6	13,50 €
7	15,00 €
8	16,60 €
9	18,30 €
10	20,10 €

Tarifs études surveillées (forfait au mois) :

Tranches de quotient	Tarifs 2021/2022
1	6,00 €
2	6,95 €
3	7,95 €
4	9,00 €
5	10,10 €
6	11,25 €
7	12,45 €
8	13,70 €
9	15,00 €
10	16,35 €

Centre de loisirs tarif à la journée (mercredi et vacances) :

Tranches de quotient	Tarifs 2021/2022
1	1,00 €
2	1,60 €
3	2,20 €
4	2,86 €
5	3,70 €
6	4,60 €
7	5,50 €
8	6,49 €

9	7,60 €
10	8,75 €

Centre de loisirs tarif à la demi journée (mercredi et vacances) sans repas :

Tranches de quotient	Tarifs 2021/2022
1	0,40 €
2	0,50 €
3	0,60 €
4	0,75 €
5	0,90 €
6	1,10 €
7	1,30 €
8	1,55 €
9	1,80 €
10	2,10 €

Tarif courts séjours à la journée :

Tranches de quotient	Tarifs 2021/2022
1	5,50 €
2	7,00 €
3	8,60 €
4	10,30 €
5	12,10 €
6	14,00 €
7	16,00 €
8	18,10 €
9	20,30 €
10	22,60 €

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme SLIMANE	6ème Adjointe au Maire	d°	M. LANGLADE
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme TOURE	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme CLEMENT	Conseillère municipale	ď°	M. AMZIANE
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

M. CARRERE, M. AMSTERDAMER, M. TORRO, M. FRANCOIS



<u>OBJET</u>: ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES PANTINOISES (Id webdelib : 3048)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.111-2 et L.1611-4;

Vu l'article L.612-4 du code de commerce ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant l'importance de promouvoir le développement du sport au sein de la commune, au regard des demandes émanant des clubs relatives à leurs actions locales et de la nécessité d'une continuité de leur fonctionnement ;

Considérant que les associations sportives en organisant l'activité sportive en direction de l'ensemble des pantinois, contribuent à la cohésion du territoire ;

Considérant qu'il convient, dans cet objectif, d'attribuer uns subvention pour l'année 2021 aux associations sportives pantinoises ;

Après avoir entendu le rapport de M. BADJI

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le montant de la subvention globale aux associations sportives pour l'année 2021 de 374 000 mille euros (trois cent soixante quatorze mille euros) ;

	Proposition de subvention 2021
CLUB MULTISPORTS de PANTIN (CMS)	144 000,00 €
BOXING CLUB de PANTIN (BCP)	21 000,00 €
JUDO CLUB de PANTIN (JCP)	15 400,00 €
OLYMPIQUE FOOTBALL CLUB de PANTIN (OFCP)	63 000,00 €
PANTIN BASKET CLUB (PBC)	16 800,00 €
PANTIN VOLLEY (PVB)	20 300,00 €
OFFICE DU SPORT DE PANTIN (O.S.P)	25 000,00 €
RACING CLUB DE PANTIN (R.C.P.)	6 000,00 €
RUGBY OLYMPIQUE DE PANTIN(R.O.P)	23 000,00 €
TENNIS CLUB DE PANTIN (TCP)	16 000,00 €
DEMARREZ JEUNESSE	2 500,00 €
COMPAGNIE D'ARC DE PANTIN	2 500,00 €
CYCLO SPORT DE PANTIN	3 150,00 €
THAI LONG SON HAI	1 400,00 €

PANTIN MUY THAI	17 000,00 €
PANTIN ESCALADE	3 150,00€
TOTAL	380 200 ,00€

AUTORISE M. le Maire à signer tous documents relatifs à son versement.

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme SLIMANE	6ème Adjointe au Maire	ď°	M. LANGLADE
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme TOURE	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme CLEMENT	Conseillère municipale	d°	M. AMZIANE
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s :

M. AMSTERDAMER, M. TORRO



OBJET: ADOPTION DES TARIFS DE L'ÉCOLE MUNICIPALE D'INITIATIVE SPORTIVE (EMIS) ET DU BABY CLUB POUR L'ANNÉE 2021-2022 (Id webdelib : 3052)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi du 1er juillet 1901 modifiée relative au contrat d'association, notamment son article 6 ;

Vu l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Considérant qu'il convient de fixer les tarifs 2021/2022 de l'École Municipale d'Initiation Sportive (ÉMIS) et du baby-club ;

Considérant qu'il convient de rappeler que ces tarifs sont des tarifs forfaitaires annuels et qu'ils ne peuvent faire l'objet d'un remboursement total ou partiel que dans le cas d'un déménagement et pour motif médical uniquement sur présentation d'un justificatif et avant le mois de décembre 2021 ;

Considérant que ces tarifs sont forfaitaires annuels et qu'ils ne peuvent en cas aucun faire l'objet d'un calcul au prorata si l'inscription est effectuée en janvier 2022 ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les tarifs de l'École Municipale d'Initiative Sportive et du Baby club pour l'année 2021-2022, comme suit :

TARIFS 2021/2022

Enfants de 4 ans à 6 ans et Baby club

Enfants de 4 ans à 6 ans et Baby club			
Tranche	Tarifs 1 ^{er} enfant	Tarifs 2ème enfant	
1	12,00 €	11,60 €	
2	14,40 €	12,80 €	
3	18,40 €	14,10 €	
4	21,60 €	15,40 €	
5	36,00 €	36,00 €	
6	52,00 €	50,40 €	
7	72,00 €	58,30 €	
8	96,00 €	78,20 €	
9	124,00 €	107,40 €	
10	156,00 €	122,30 €	
EXT	376,00 €	376,00 €	

Enfants de + 6 ans

Tranche	Tarifs 1 ^{er} enfant	Tarifs 2ème enfant
1	15,00 €	15,00 €
2	18,00 €	17,00 €
3	23,00 €	18,70 €
4	28,00 €	20,50 €
5	45,00 €	45,00 €
6	65,00 €	65,00 €
7	90,00 €	85,30 €
8	120,00 €	101,00 €
9	155,00 €	143,10 €
10	195,00 €	162,80 €
EXT	470,00 €	470,00 €

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme SLIMANE	6ème Adjointe au Maire	ď°	M. LANGLADE
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	M. LOISEAU
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
Mme TOURE	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	ď°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme CLEMENT	Conseillère municipale	ď°	M. AMZIANE
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

<u>Étaient absent(e)s</u>:

M. AMSTERDAMER, M. TORRO



OBJET: ADHÉSION AU SIGEIF DE LA VILLE DE LOGES-EN-JOSAS (78) (Id webdelib : 3047)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5211-18 ;

Vu la convention de concession pour le service public de distribution de gaz signée le 21 novembre 1994 et applicable sur le territoire du Syndicat Intercommunal pour le Gaz et l'Electricité en Ile-de-France (SIGEIF) à compter du 1^{er} janvier 1995 pour une période de trente ans ;

Vu la convention de concession pour le service public du développement et de l'exploitation du réseau de distribution d'électricité et de la fourniture d'énergie électrique aux tarifs réglementés de vente signée le 18 octobre 2019 et applicable sur le territoire du SIGEIF à compter du 1^{er} novembre 2019 pour une période de trente ans ;

Vu les statuts du SIGEIF, autorisés par arrêté interpréfectoral n° 2014342-0031 en date du 8 décembre 2014, et notamment leur article 3 prévoyant l'admission de nouvelles communes dans le périmètre du SIGEIF ;

Considérant l'intérêt pour la commune de Loges-en-Josas (78) d'adhérer au SIGEIF au titre des compétences d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité ;

Considérant la délibération n° 21-10 du Comité d'administration du SIGEIF en date du 8 février 2021 autorisant l'adhésion de la commune de Loges-en-Josas (78) ;

Après avoir entendu le rapport de Mme LEHEMBRE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE de l'adhésion au SIGEIF de la commune de Loges-en-Josas (78) au titre de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de gaz et de la compétence d'autorité organisatrice du service public de distribution de l'électricité.

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme SLIMANE	6ème Adjointe au Maire	ď°	M. LANGLADE
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	M. LOISEAU
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme TOURE	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	ď°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme CLEMENT	Conseillère municipale	ď°	M. AMZIANE
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

<u>Étaient absent(e)s</u>:

M. AMSTERDAMER, M. TORRO



OBJET: AFFECTATION DES BORNES AUTOLIB' AU SIPPEREC (Id webdelib : 3016)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.1321-1 et suivants, L.5721-6-1 et L.2121-29 :

Vu le code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu la convention d'utilisation du domaine public des stations et Espaces Autolib' signée entre la commune et le syndicat Autolib' Velib' Métropole (SAVM) ;

Vu la délibération du comité syndical du SIPPEREC n°2019-10-42 du 15 octobre 2019 relative aux modalités de mise en œuvre de la compétence « Infrastructures de charge » ;

Considérant que, le transfert de la compétence « Infrastructure de charge », entraîne la mise à disposition au SIPPEREC des biens meubles et immeubles nécessaires à l'exercice de la compétence transférée ;

Considérant que les biens mentionnés dans la convention signée avec le Syndicat Autolib' Vélib' Métropole ne sont plus affectés à de l'autopartage ;

Considérant par conséquent la nécessité de désaffecter desdits équipements et de les affecter au service public d'infrastructure de charge ;

Après avoir entendu le rapport de M. AMELLA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE la désaffectation des équipements objet de la convention d'utilisation du domaine public des stations et espaces Autolib' susvisée ;

ADOPTE l'affectation desdits équipements au service public d'infrastructures de charge ;

AUTORISE M. le Maire à prendre toutes mesures d'exécution de la présente délibération.

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme SLIMANE	6ème Adjointe au Maire	ď°	M. LANGLADE
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	M. LOISEAU
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme TOURE	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	ď°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme CLEMENT	Conseillère municipale	ď°	M. AMZIANE
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

<u>Étaient absent(e)s</u>:

M. AMSTERDAMER, M. TORRO



OBJET: APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL 2019 DU DÉLÉGATAIRE EN CHARGE DE LA GESTION ET DE L'EXPLOITATION DES MARCHÉS FORAINS (Id webdelib : 2932)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu l'article L.3131-5 du code de la commande publique ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1411-3 et L.1413-1 du CGCT;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 17 mars 2016 portant désignation du délégataire « MANDON – SOMAREP » pour la gestion et des marchés forains et approuvant le contrat de délégation de service public ;

Vu le contrat de délégation de service public relatif aux marchés communaux en date du 31 mars 2017 ;

Vu le rapport d'exploitation des marchés forains pour l'année 2019 présenté par le groupe Mandon-Somarep, annexé à la présente ;

Considérant que la commission consultative des services publics locaux s'est réunie le 29 mars 2021 pour examiner le rapport ;

Considérant que la commission constate que, malgré les relances des services, le délégataire a présenté un rapport incomplet ; notamment sur les justifications de la baisse de son chiffre d'affaires et sur la présentation floue des chiffres de fréquentation des commerçants par marché ;

Après avoir entendu le rapport de Mme ZEMMA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE du rapport annuel du délégataire de service public de gestion des marchés forains pour l'année 2019 ;

PREND ACTE des observations de la CCSPL sur ce rapport ;

DONNE à M. le Maire mandat pour solliciter tous éléments de nature à apporter les précisions attendues du délégataire.

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1er alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme SLIMANE	6ème Adjointe au Maire	ď°	M. LANGLADE
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	M. LOISEAU
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme TOURE	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	ď°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme CLEMENT	Conseillère municipale	ď°	M. AMZIANE
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s :

M. AMSTERDAMER, M. TORRO



N° DEL20210414 29

<u>OBJET</u>: MODIFICATION DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU BUDGET PARTICIPATIF (Id webdelib : 3039)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le règlement intérieur du budget participatif de la ville de Pantin approuvé par le Conseil municipal du 15 février 2018, modifié lors du Conseil municipal du 20 janvier 2020 ;

Considérant la volonté municipale de développer la démocratie participative à Pantin ;

Considérant la volonté municipale d'associer les habitants à la gestion collective de leur ville en formulant des propositions et en priorisant celles qui pourront être mises en œuvre ;

Considérant qu'il y a lieu pour le Conseil municipal de valider les modifications du règlement intérieur du budget participatif à Pantin ;

Après avoir entendu le rapport de M. MONOT

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les modifications du règlement intérieur du budget participatif;

VALIDE le nouveau règlement du budget participatif de la ville de Pantin, ci-annexé.

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme SLIMANE	6ème Adjointe au Maire	ď°	M. LANGLADE
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	M. LOISEAU
Mme CHATRON	Conseillère municipale	ď°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	ď°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme TOURE	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	ď°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme CLEMENT	Conseillère municipale	ď°	M. AMZIANE
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

<u>Étaient absent(e)s</u>:

M. AMSTERDAMER, M. TORRO



<u>OBJET</u>: ACTUALISATION DES TARIFS DE LA TAXE LOCALE SUR LA PUBLICITÉ EXTÉRIEURE (TLPE) À COMPTER DU 1ER JANVIER 2022 (Id webdelib : 3038)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu la loi n° 2008-776 du 4 août 2008 de modernisation de l'économie et notamment son article 171 ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2333-6 à L.2333-15 et L.2333-16 relatif à la période transitoire de mise en place de la Taxe Locale sur la Publicité extérieure ;

Vu le code de l'environnement et notamment ses articles L.581-1 à 45 et R.581-1 à 88 traitant de la publicité sur les enseignes et les pré-enseignes ;

Vu la circulaire ministérielle n° INT/B/08/001/60/C du 24 septembre 2008 présentant le nouveau régime de la taxation locale sur la publicité issu de l'article 171 de la loi portant sur la modernisation de l'économie ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 27 février 1986 approuvant le projet de règlement communal relatif à la publicité, enseignes, et pré-enseignes sur le territoire de la Commune de Pantin ;

Vu la délibération du Conseil municipal en date du 23 juin 2009 instituant la Taxe sur la Publicité Extérieure ;

Considérant que l'article L.2333-9 du code général des collectivités territoriales fixe les tarifs maximaux de TLPE ;

Considérant que ces tarifs sont relevés, chaque année, dans une proportion égale au taux de croissance de l'indice des prix à la consommation hors tabac de la pénultième année ;

Considérant que le taux de variation applicable aux tarifs de la TLPE en 2022 est nul (source INSEE);

Après avoir entendu le rapport de Mme ZEMMA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

DECIDE de titrer la TLPE 2021 en 2022 ;

INDEXE la tarification de la taxe sur la publicité extérieure 2022 sur les tarifs maximaux prévus au 1° du B de l'article L.2333-9 du code général des collectivités territoriales ;

APPROUVE la grille des tarifs de la TLPE 2022 de la façon suivante :

	Dispositifs publicitaires et pré-enseignes non numériques Dispositifs publicitaires pré-enseignes num			Enseignes			
	<ou=50 m²<="" td=""><td>> 50 m²</td><td>< ou=50 m²</td><td>> 50 m²</td><td>< ou=12 m²</td><td>12<superficie <ou=50 m²<="" td=""><td>> 50 m²</td></ou=50></superficie </td></ou=50>	> 50 m²	< ou=50 m²	> 50 m²	< ou=12 m²	12 <superficie <ou=50 m²<="" td=""><td>> 50 m²</td></ou=50></superficie 	> 50 m²
	Tarif de référence	Tarif de référence*2	Tarif applicable *3	Tarif de applicable*4	Tarif de référence	Tarif de référence*2	Tarif de référence *4
Tarifs	21,40 €/m²	42,80 €/m²	64,20 €/m²	128,40 €/m²	21,40 €/m²	42,80 €/m²	85,60 €/m²

CONFIRME la non exonération des enseignes dont la superficie est inférieure ou égale à 7 m².

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, Mme ABOMANGOLI, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme SLIMANE	6ème Adjointe au Maire	ď°	M. LANGLADE
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme TOURE	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme CLEMENT	Conseillère municipale	d°	M. AMZIANE
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

M. AMSTERDAMER, M. TORRO



OBJET: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO À ASSISTANCE ÉLECTRIQUE (Id

webdelib: 3044)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29;

Vu la délibération n°20190708_1 du Conseil municipal du 8 juillet 2019 relative à l'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo à assistance électrique ;

Vu le règlement de l'aide annexé à ladite délibération ;

Vu l'arrête du Maire de Pantin n°2019/442, en date du 28 juin 2019, instaurant une zone à circulation restreinte à compter du 1er juillet 2019 ;

Considérant les demandes d'aide complètes faites par les habitants de Pantin nommés ci-après, comportant le formulaire de demande dûment rempli et l'ensemble des pièces justificatives requises ;

Considérant la disponibilité des crédits ouverts au budget pour l'exercice en cours inscrits au chapitre 204, article 20422, fonction 830 au titre des subventions d'équipement ;

Après avoir entendu le rapport de M. AMELLA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le versement d'une subvention pour un montant de 200 euros à chacune des 39 personnes cidessous :

Mme Marie-José R.	Mme Marie-Aude M.
M. Christophe B.	Mme Martha G.
M. Younes E.	Mme Virginie B.
Mme Hana L.	M. Jérémy H.
Mme Elisabeth M.	M. Cédric G.
M. Alexandra F.	Mme Loise D.
Mme Déborah L.	Mme Margot P.
Mme Frédérique A.	Mme Zoé P.
M. John G.	M. Selim H.
M. Victor P.	Mme Yolaine C.
Mme Rabia C.	M. Paul Emilio S.
Mme Anne-Charlotte P.	M. Hillel O.
M. Thierry B.	M. Cédric G.
Mme Jessica S.	Mme Chantal B.
M. Philippe G.	M. Jérémy H.
Mme Sylvie R.	Mme Virginie B.
Mme Sophie L.	M. Thierry B.
M. Paul Emilio S.	Mme Florence A.
Mme Jane G.	Mme Stéphanie A.
Mme Pauline K.	

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme SLIMANE	6ème Adjointe au Maire	ď°	M. LANGLADE
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	ď°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	ď°	M. LOISEAU
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
Mme TOURE	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme CLEMENT	Conseillère municipale	d°	M. AMZIANE
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

<u>Étaient absent(e)s</u>:

M. AMSTERDAMER, Mme ABOMANGOLI, M. TORRO



<u>OBJET</u>: ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DANS LE CADRE DU DISPOSITIF D'AIDE AUX PARTICULIERS POUR L'ACQUISITION D'UN VÉLO MÉCANIQUE (Id webdelib : 3043)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L.2121-29;

Vu la délibération du Conseil municipal du 13 octobre 2020 relative à l'attribution d'une subvention aux particuliers pour l'acquisition d'un vélo mécanique ;

Vu le règlement de l'aide annexé à ladite délibération ;

Vu l'arrête du Maire de Pantin n°2019/442, en date du 28 juin 2019, instaurant une zone à circulation restreinte à compter du 1er juillet 2019 ;

Considérant les demandes d'aide complètes faites par les habitants de Pantin nommés ci-après, comportant le formulaire de demande dûment rempli et l'ensemble des pièces justificatives requises ;

Considérant la disponibilité des crédits ouverts au budget pour l'exercice en cours inscrits au chapitre 204, article 20422, fonction 830 au titre des subventions d'équipement ;

Après avoir entendu le rapport de M. AMELLA

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE le versement d'une subvention pour un montant de 100 euros à chacune des 26 personnes cidessous :

M. Fabrice M.	Mme Claire Z.
M. Jean-Baptiste N.	M. Thomas M.
Mme Marie G.	M. Valentin B.
Mme Nadia D.	Mme Clara C.
M. Joseph M.	M. Franck O.
M. Stéphane M.	M. Aka G.
M. Paul T.	Mme Claire H.
M. Rupert H.	M. Thierry B.
M. Maël G.	Mme Pauline S.
Mme Camille D.	M. Vincent Q.
M. Boris F.	Mme Claire W.
Mme Isabelle D.	M. Thomas M.
Mme Charlotte B.	Mme Chloé R.

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme SLIMANE	6ème Adjointe au Maire	d°	M. LANGLADE
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	d°	M. MONOT
Mme TOURE	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme CLEMENT	Conseillère municipale	d°	M. AMZIANE
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

<u>Étaient absent(e)s</u>:

M. AMSTERDAMER, Mme ABOMANGOLI, M. TORRO



OBJET: APPROBATION DE LA RÉVISION DE LA PREMIÈRE FRACTION DU FCCT (FONDS DE COMPENSATION DES CHARGES TERRITORIALES) 2021 (Id webdelib : 3004)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.5219-2 et L.5219-5 déterminant les compétences des établissements publics territoriaux et les conditions d'exercice des compétences précédemment transférées aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existants au 31 décembre 2015 ;

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

Vu le décret n° 2015-1661 du 11 décembre 2015 relatif à la métropole du Grand Paris et fixant le périmètre de l'établissement public territorial dont le siège est à Romainville ;

Vu l'arrêté n° 2018-0827 du 11 avril 2018 fixant les statuts de l'Établissement public territorial Est Ensemble ;

Vu la délibération du conseil de territoire n°2020-09-29-6 du 29 septembre 2020 portant création de la Commission locale d'évaluation des charges territoriales (CLECT) auprès de l'EPT Est Ensemble et ses communes membres ;

Considérant que le pacte financier et fiscal territorial fixe dans son engagement n°1 une clé pour la répartition du FCCT équilibre entre les communes membres d'Est Ensemble ;

Considérant l'avis rendu par la Commission locale pour l'évaluation des charges territoriales (CLECT) le 26 janvier 2021, tant sur le montant global du FCCT équilibre pour 2021 que sur sa répartition entre les communes membres ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

APPROUVE les modalités de révision de la première fraction de FCCT établies sur la base des données actualisées sur la fiche FPIC de l'année 2020, la somme nécessaire à l'équilibrage du budget d'Est Ensemble étant répartie à 50 % selon le potentiel financier et à 50% selon les revenus par habitants, conformément à la répartition suivante, par commune :

	Répartition de la charge nette			
		Critère		Revenus
		Poids du		
Communes		critère		50 %
	Population DGF	Enveloppe à		
	opulation bor	répartir		1 250 000
		Revenus		Critère
		par	Points	Revenus
		habitant		Revenus
BAGNOLET	35 923	12 450	35 441	105 780
BOBIGNY	53 878	8 405	35 886	107 108
BONDY	53 646	10 149	43 145	128 776
LES LILAS	23 375	17 945	33 239	99 209
MONTREUIL	111 100	14 448	127 193	379 636
NOISY LE SEC	44 384	10 654	37 469	111 835
PANTIN	58 357	12 473	57 678	172 151
PRE SAINT GERVAIS	18 144	14 120	20 301	60 592
ROMAINVILLE	27 759	12 933	28 449	83 913
Total communes	426 566	12 620	418 799	1 250 000

	Répartition de la charge nette				
Communes		Critère		Potentiel financier	
		Poids du critère		50 %	
	Population DGF	Enveloppe à répartir		1 250 000	
		Potentiel financier par habitant	Points	Critère potentiel financier	
BAGNOLET	35 923	1 447	42 615	121 375	
BOBIGNY	53 878	1 343	59 326	168 971	
BONDY	53 646	849	37 343	106 359	
LES LILAS	23 375	1 144	21 929	62 457	
MONTREUIL	111 100	1 285			
NOISY LE SEC	44 384	958	34 864	99 299	
PANTIN	58 357	1 719			
PRE SAINT GERVAIS	18 144	927	13 785		
ROMAINVILLE	27 759	1 305	29 702	84 596	
Total communes	426 566	1 220	438 878	1 250 000	

APPROUVE sur la base de ces modalités la répartition de la somme nécessaire à l'équilibre du budget d'Est Ensemble pour l'année 2021 comme suit :

Communes	Total FCCT équilibre 2021	Total FCCT équilibre 2020	Variation 2021/2020	
BAGNOLET	227 155	227 082	0,03 %	
BOBIGNY	276 079	278 008	-0.70 %	
BONDY	235 135	238 043	-1,24 %	
LES LILAS	161 666	166 856	-3,21 %	
MONTREUIL	713 064	710 588	0,35 %	
NOISY LE SEC	211 134	212 165	-0,49 %	
PANTIN	406 403	404 876	0,38 %	
PRE SAINT GERVAIS	99 855	97 759	2,10 %	
ROMAINVILLE	169 509	164 623	2,88 %	
Total communes	2 500 000	2 500 000	-	

APPROUVE le montant ainsi établi pour la commune de Pantin à 406 403 €.

SEANCE DU 14 AVRIL 2021

Le Conseil municipal, légalement convoqué le 2 avril 2021, s'est réuni au gymnase Maurice Baquet, sous la présidence de M. Bertrand KERN, Maire de Pantin.

La séance est ouverte à 14 h 30.

Etaient présents :

M. KERN, M. MONOT, Mme RUDIN, M. ZANTMAN, Mme CASTILLOU, M. LOISEAU, Mme GONZALEZ SUAREZ, M BENNEDJIMA, M. BIRBES, Mme KERN, M. FERRETTI, Mme NICOLAS, M. CARRERE, M. IGNACIO-PINTO, M. PAUSICLES, Mme ZEMMA, Mme AZOUG, M. BADJI, M. LEBEAU, Mme BERLU, Mme LEHEMBRE, M. TIKRY, M. AMIMAR, M. AMELLA, M. LANGLADE, M. WANG, M. AMZIANE, M. CARVALHINHO, M. FRANCOIS, Mme BONNET

lesquels forment la majorité des Membres en exercice du Conseil municipal et peuvent valablement délibérer aux termes de l'article L 2121-17 1^{er} alinéa du code général des collectivités territoriales.

Etaient absents représentés :

Elu		Qui donne pouvoir à	Elu
M. DIDANE	5ème Adjoint au Maire	ď°	M. IGNACIO-PINTO
Mme SLIMANE	6ème Adjointe au Maire	ď°	M. LANGLADE
Mme PELE	10ème Adjointe au Maire	d°	Mme RUDIN
Mme GHAZOUANI-ETTIH	16ème Adjointe au Maire	d°	M. LOISEAU
Mme CHATRON	Conseillère municipale	d°	Mme AZOUG
Mme ROSENCZWEIG	Conseillère municipale	d°	Mme NICOLAS
Mme CAMMAL	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme TOURE	Conseillère municipale	ď°	M. MONOT
Mme SALMON	Conseillère municipale	d°	M. LANGLADE
Mme NICOLLET	Conseillère municipale	ď°	M. FERRETTI
Mme CLEMENT	Conseillère municipale	d°	M. AMZIANE
Mme JOLLES	Conseillère municipale	ď°	M. CARVALHINHO

Étaient absent(e)s:

M. AMSTERDAMER, Mme ABOMANGOLI, M. TORRO



N° DEL20210414_34

OBJET: INFORMATION SUR LES DÉCISIONS DU MAIRE PRISES EN APPLICATION DES ARTICLES L.2122-22 ET L.2122-23 DU CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES (Id

webdelib: 3054)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil municipal du 27 mai 2020 déléguant au Maire les matières énumérées à l'article L.2122-22 du code précité ;

Considérant que M. le Maire doit rendre compte au Conseil municipal de l'ensemble des décisions prises dans ce cadre ;

Après avoir entendu le rapport de M. KERN

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ À L'UNANIMITÉ :

PREND ACTE des décisions suivantes :

Date Réception	Objet	TITULAIRE	Montant €	N°	Date de notification
01/02/21	Convention d'occupation temporaire et révocable du domaine public, pour un logement de fonction portant le numéro 5 situé au 28 rue Charles Auray (X 149)	M. Alessandro CARDILE, Professeur des écoles	Redevance mensuelle fixée à 561 € TTC	24	En cours
01/02/21	Protocole d'accord et d'indemnisation annulation du contrat de cession concernant le spectacle "le bain"	Association OS	5 160,00 € TTC	25	En cours
02/02/21	Demande de subvention pour la deuxième tranche de travaux de l'église Saint Germain	Drac et region	En attente montant	26	En cours
02/02/21	Protocole d'accord et d'indemnisation annulation du contrat de cession concernant le spectacle "the bear"	music	3 848,00 € HT	27	En cours
04/02/21	Convention d'intervention artistique au théâtre du fil de l'eau pour la saison 2020/2021, du 9 au 11 février 2021	géographie affective	1 040, 00 € TTC	28	En cours
05/02/21	Avenant n°1 au contrat de cession pour le spectacle "youssoupha" qui se jouera à la salle jacques brel (date de représentation reportée)		1	29	En cours
09/02/21	Demande de subvention pour l'installation de caméras de vidéoprotection	Conseil régional	13 262,00 €	30	Transmis en Préfecture le 11/02/21
10/02/21	Contrat de cession concernant le spectacle"instante" qui se jouera théâtre du fil de l'eau	Compagnie 7 bis	3 000,00 € TTC	31	En cours
11/02/21	Convention de mise à disposition au théâtre du fil de l'eau du lundi 15 février au lundi 1er mars 2021	Compagnie fictions collectives	A titre gracieux	32	En cours
17/02/21	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment d'entrepôt en halle de marché provisoire Lot n°1 Démolitions Gros- Oeuvre	CARL CONSTRUCTION	420 818.25 € H.T	33	26/11/20
17/02/21	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment d'entrepôt en halle de marché provisoire Lot n°2 Charpente	CARL CONSTRUCTION	138 618.37 € H.T	34	26/11/20
17/02/21	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment d'entrepôt en halle de marché provisoire Lot n°3 Couverture – Etanchéité	CARL CONSTRUCTION	206 389.18 € H.T	35	26/11/20
17/02/21	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment d'entrepôt en halle de marché provisoire Lot n°4 Traitement de Façades	ACS PRODUCTION	192 400 € H.T	36	26/11/20
17/02/21	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment d'entrepôt en halle de marché provisoire Lot n°5 Serrurerie	SPAL	114 990 € H.T	37	26/11/20
17/02/21	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment d'entrepôt en halle de marché provisoire Lot n°6 Plâtrerie - Menuiserie intérieures	CARL CONSTRUCTION	20 483.51 € H.T	38	26/11/20
17/02/21	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment d'entrepôt en halle de marché provisoire Lot n°7 Peinture - Carrelages Faïence	LES PEINTURES PARISIENNES	46 341.40 € H.T	39	26/11/20
17/02/21	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment d'entrepôt en halle de marché provisoire Lot n°8 Plomberie Chauffage Ventilation	UPC	67 292.05 € H.T	40	26/11/20
17/02/21	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment d'entrepôt en halle de marché provisoire Lot n°9 Électricité	BENTIN	395 860.44 € H.T	41	26/11/20
17/02/21	Travaux de réhabilitation d'un bâtiment d'entrepôt en halle de marché provisoire Lot n°10 VRD Espaces Extérieurs	GD TRAVAUX	375 437,46 € H.T	42	28/12/20
17/02/21	Travaux Parking de l'Église Amélioration des conditions de sécurité incendie Lot n°1 Système sécurité incendie	DERICHEBOURG ENERGIE	24 029.15 € H.T	43	08/12/20
17/02/21	Travaux Parking de l'Église Amélioration des conditions de sécurité incendie Lot n°2 Électricité – éclairage	IREM	6 821.78 € H.T	44	08/12/20
17/02/21	Travaux Parking de l'Église Amélioration des conditions de sécurité incendie Lot n°3 Désenfumage	DERICHEBOURG ENERGIE	1 309.09 € H.T	45	08/12/20
17/02/21	Travaux Parking de l'Église Amélioration des conditions de sécurité incendie Lot n°4 Extincteur signalisation	CHUBB FRANCE	2 673.90 € H.T	46	08/12/20
17/02/21	Travaux Parking de l'Église Amélioration des conditions de sécurité incendie Lot n°5 Menuiseries	DERICHEBOURG ENERGIE	19 866.49 € H.T	47	08/12/20

17/02/21	Travaux Parking de l'Église Amélioration des conditions de sécurité incendie Lot n°6 Communication	DERICHEBOURG ENERGIE	26 293.27 € H.T	48	08/12/20
17/02/21	Marché de travaux pour la restauration de la clôture, la réfection du parvis, l'installation d'une plateforme PMR et la mise en lumière de l'hôtel de ville Lot n°1 Maçonnerie	LANFRY	450 752.44 € H.T	49	17/12/20
17/02/21	Marché de travaux pour la restauration de la clôture, la réfection du parvis, l'installation d'une plateforme PMR et la mise en lumière de l'hôtel de ville Lot n°2 Électricité	COGELUM IDF	211 392 € H.T	50	17/12/20
17/02/21	Marché de travaux pour la restauration de la clôture, la réfection du parvis, l'installation d'une plateforme PMR et la mise en lumière de l'hôtel de ville Lot n°4 Ferronnerie	SAS FERRONNERIE PICARD DUBOSCQ	363 390 € H.T	51	17/12/20
17/02/21	Mission d'ordonnancement et coordination (OPC) pour l'implantation provisoire du marché Magenta	EGSC BUREAU D'ÉTUDES	33 385 € H.T	52	01/12/20
17/02/21	Fouilles Archéologique préventive préalable à la réalisation du projet "Eglise Saint-Germain L'Auxerrois"	INRAP	191 214.14 € H.T	53	26/01/21
03/03/21	Convention d'intervention artistique au théâtre du fil de l'eau, dans le cadre de la saison off intitulé " rdv à l'oeil et l'oreille "	Compagnie pour ainsi dire	614,01 € TTC	54	En cours
03/03/21	Contrat de cession concernant des spectacles au téléphone de 12 au 17 février 2021 qui c'est joué au théâtre du fil de l'eau	Compagnie du double	700,00 € TTC	55	En cours
11/03/21	Dépôt de la déclaration préalable de ravalement du commissariat de Pantin, 14-16 rue Eugène & Marie Louise Cornet (propriété Ville de Pantin)			56	En cours
11/03/21	Contrat de cession concernant le spectacle une histoire du football féminin au salon d'honneur de l'hôtel de Ville	Association bi-p	949,50€ TTC	57	En cours
11/03/21	Contrat de cession concernant le spectacle "marelle" pour les centres de loisirs à la salle gavroches	Compagnie el nucleo	3 660,00€ TTC	58	En cours
11/03/21	Contrat de cession concernant le spectacle la reproduction des fougères les représentations ayant lieu dans les collèges	Compagnie les filles de simone	500,00€ TTC	59	En cours
11/03/21	Avenant au contrat de cession concernant le spectacle "éternels idiots" qui se jouera théâtre du fil de l'eau	Compagnie el nucleo	6 516,52€ TTC	60	En cours
11/03/21	Avenant n°2 à la convention d'occupation précaire d'un terrain nu sis 10 Avenue Aimé Césaire (A n°141) octroyé par l'Office Public de l'Habitat Pantin Habitat au Profit de la Commune de Pantin du 6 mai 2019	1	1	61	En cours
11/03/21	Marché n°2020140 Remplacement des menuiseries extérieures et isolation des combles sur les écoles Charles Auray et Paul Langevin Lot n°1: Remplacement des menuiseries	Lorillard	968 653,00 € HT	62	25/02/21
11/03/21	Marché n°2020169 Travaux de dépolution de la partie Nord-Est du parc Diderot	Séche Eco Services	4 081 151,88 € HT	63	10/02/21
11/03/21	Marché n°2020191 Location et achat d'un poste de police mobile Lot 1:Location poste de police mobile	MaxiAvenue	14 000 € HT	64	11/02/21
11/03/21	Marché n°2020191 Location et achat d'un poste de police mobile Lot 2: Acquisition poste de police mobile	MaxiAvenue	72 979.00 € H.T	65	11/02/21
11/03/21	Marché n°2020192 Location de boxes et prestation d'entretien des chevaux de la brigade équestre	Zingaro	40 800 € H.T	66	01/03/21

La séance est levée à 20H38.

Ont signé les membres présents.